

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 07 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur de l'établissement en sorte d'assurer la sécurité des enfants. Aucune structure fixe ne se trouve dans le terrain de jeu.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Le curriculum utilisé est dans la même langue dans laquelle les services sont fournis. Preuve sur place que les éducateurs d'un établissement désigné ont suivie 10 heures par an de formation professionnelle. L'exploitant met en œuvre, surveille et chaque année, révise le plan d'amélioration de la qualité.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles à chaque sortie
- Aucune boisson chaude n'est acceptée sur les lieux.
- Observations:
Nourrisson : La sieste, changement de la couche et lavage des mains.
2-5ans: La sieste et les jeux libres. L'éducatrice raconte une histoire aux enfants qui ne font pas de sieste et discute avec eux. Les enfants s'amuse avec des blocs. Le changement de la couche et le lavage des mains ont été observés lors de la visite.
Les après-classes s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'exploitante concernant les heures de perfectionnement.

original signé par
Mona Martin

Le 07 février 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Jennifer Lagacé

Le 07 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date